

Le Bousiac, mardi 16 mars 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.
Le commissaire enquêteur sera joignable par téléphone au 06 83 46 77 30 uniquement :

- le lundi 22 mars 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 2 avril 2021 de 9 h 30 à 12 h 00.
Les propriétaires du périmètre concerné doivent signaler dans un délai d'un mois à M. le Président du Conseil départemental, pôle construction et logistique, Direction des grands travaux d'infrastructures, service foncier des infrastructures, 1, avenue de la Préfecture, CS 24218, 35042 Rennes cedex, toute contestation judiciaire en cours. Les auteurs de ces contestations judiciaires se verront notifier un avis d'enquête, afin de leur permettre d'intervenir dans la procédure d'aménagement foncier, sous réserve de la reconnaissance ultérieure de leurs droits.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie d'Epiniac, Trémeheuc, Cuguen, Broualan et La Bousiac aux jours et heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Copie de ce rapport pourra être obtenue auprès du service foncier des infrastructures, pôle construction et logistique, Conseil départemental, 1, avenue de la Préfecture, CS 24218, 35042 Rennes cedex.

Il sera également consultable sur le site internet dédié à l'enquête : <https://leparticipe.ille-et-vilaine.fr/consultation/enquete-publique-landal/presentation/presentation>
À la suite de l'enquête publique, la Commission permanente du département d'Ille-et-Vilaine aura compétence pour prendre la délibération ordonnant l'opération d'aménagement foncier.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de M. Guillaume Binois, service foncier des infrastructures, pôle construction et logistique, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, 1, avenue de la Préfecture, CS 24218, 35042 Rennes cedex, téléphone 02 99 02 21 29, guillaume.binois@ille-et-vilaine.fr

Rennes, le 11 janvier 2021
La Conseillère départementale, déléguée à la promotion des territoires ruraux et aux aménagements fonciers,
Isabelle COURTIGNE

Information municipale

AVIS

Le maire de Vignoc 35630 informe qu'une procédure de reprise des tombes en état d'abandon est engagée au cimetière communal.

La liste des tombes est disponible tous les jours, au tableau d'affichage, à la mairie et au cimetière.

Les familles concernées par ces tombes sont priées de remettre leur emplacement en bon état de propreté et de solidité, au plus tard avant le 11 mars 2021 à 11 h 00, au cimetière.

Faute de quoi, il sera procédé, le jour ci-dessus précisé, et au cimetière à l'établissement du procès-verbal constatant le mauvais état de la tombe, conformément aux textes en vigueur.

Les familles désireuses de maintenir leurs droits et places dans le cimetière, sont priées de se faire connaître avant cette date.

Département d'ILLE ET VILAINE

Ville de RENNES

Zac du Bois Perrin

DOSSIER DE CRÉATION

Par délibération n° 2021-033 du 8 février 2021, le conseil municipal de la ville de Rennes a approuvé le dossier de création de la Zac "du Bois Perrin" à Rennes. Cette délibération est affichée à l'hôtel de ville et à l'hôtel de Rennes Métropole du 11 février au 11 mars 2021 pour une durée d'un (1) mois.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la Direction aménagement urbain et habitat, service aménagement, hôtel de Rennes Métropole, 4, avenue Henri-Fréville aux jours et heures d'ouverture habituelles.

RENNES MÉTROPOLE - RENNES SECTEUR AVENUE DE ROCHESTER Déclassement du domaine public routier métropolitain, secteur de l'Avenue de Rochester à Rennes

1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Rennes Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de portions du domaine public routier métropolitain dans le secteur compris entre l'avenue de Rochester, la rue Nonclercq, la place de l'Europe et le square de l'Europe à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se déroulera du jeudi 11 mars 2021 à 9 h 30 au vendredi 26 mars 2021 à 17 h 00 inclus, toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rapportant les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h 30 à 12 h 30, et de 14 h 00 à 17 h 00 à l'hôtel de Rennes Métropole, 4, rue Henri-Fréville, 35200 Rennes ;
- consigner ses observations sur le registre d'enquête ;
- ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, Rennes Métropole, service foncier, 4, avenue Henri-Fréville, CS 93111, 35031 Rennes cedex.

Mme Annick Liverneaux, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public le jeudi 11 mars de 9 h 30 à 12 h 30 ainsi que le dernier jour de l'enquête, soit le vendredi 26 mars 2021, de 14 h 00 à 17 h 00, au lieu d'enquête précité.

les d'hygiène et de distanciation sociale liées à la situation sanitaire.
Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/>
Publication-législation/urbanisme.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au point info, hôtel de Rennes Métropole, 4, avenue H-Fréville, CS 93111, 35031 Rennes cedex, et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Pour le Préfet
Le Directeur des collectivités territoriales et de la citoyenneté
Jean-Michel CONAN

Commune de MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE Actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal n° 2021-011 du 12 février 2021, une enquête publique relative à l'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées se tiendra du vendredi 12 mars 2021 à 9 h 00 au lundi 12 avril 2021 à 12 h 00.

L'actualisation du volet "eaux usées" du zonage d'assainissement à l'échelle du territoire de la commune de Montreuil-sous-Pérouse a été initiée lors de l'élaboration du PLU communal.

La commune ayant transféré la compétence assainissement collectif à Vitre communauté, celle-ci a cependant délégué la finalisation de cette actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées à la commune.

Le zonage d'assainissement des eaux usées est actualisé et mis en conformité avec les documents du PLU.

Tout au long de l'enquête publique, le dossier sera consultable en mairie aux horaires d'ouverture et sur le site internet de la ville :

www.montreuilspouse.fr
Deux permanences, assurées par la commissaire enquêtrice, Mme Danièle Fayse, se tiendront en mairie, les :

- vendredi 12 mars 2021, de 9 h 00 à 12 h 00.

- lundi 12 avril 2021, de 9 h 00 à 12 h 00. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions, soit :

- par écrit dans le registre d'enquête pendant les horaires d'ouverture de la mairie,
- par écrit et oral lors des permanences de la commissaire enquêtrice,
- par voie postale à la mairie à l'attention de la commissaire enquêtrice,
- par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-misp@orange.fr

À l'issue de l'enquête, soit le jeudi 12 avril 2021 à 12 h 00, le registre sera clos par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai de 30 jours pour établir et formuler ses conditions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables. L'étude de zonage d'assainissement des eaux usées sera ensuite soumise à l'approbation du conseil municipal de la commune de Montreuil-sous-Pérouse.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le responsable de l'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées est la commune de Montreuil-sous-Pérouse, représentée par M. le Maire, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées au 02 99 75 14 07 ou mairie.montreuilpouse@orange.fr

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est autorisée sur notre profil acheteur : <http://www.ae-espaceil-habitat.com>
Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite via le profil d'acheteur : <http://www.ae-espaceil-habitat.com>
Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plateforme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de Synapse Ouest, support@synapse-ouest.com ou par téléphone au 02 99 55 02 05.
Délai de validité des offres : 180 jours.
Date limite de remise des offres : mercredi 18 mars 2021 à 12 h 00.

Vie des sociétés



GWELAN

Forme : SAS
Capital social : 49 940 850 euros
Siège social : 74, rue de Paris
35000 RENNES
RCS : Greffe du tribunal de commerce
de Rennes n° 507 756 732

NOMINATION DE SECOND COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

AVIS

Suivant l'assemblée générale en date du 17 décembre 2020, il a été pris acte de la nomination de Ernst & Young Audit, dont le siège social est situé Paris La Défense - 1, 1-2, place des saisons 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre, sous le numéro 438 476 913, en qualité de second commissaire aux comptes titulaire.
Mention sera faite au RCS de Rennes.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Saint-Brieuc-des-Iffs du 15 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : 7 P.M. Productions.
Siège : 28, Travoux, 35630 Saint-Brieuc-des-Iffs.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros en numéraire.

Objet : l'utilisation de tous moyens techniques pour la production et post-production de films vidéo (production audiovisuelle).
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Myriam Thebault, demeurant 28, Travoux, 35630 Saint-Brieuc-des-Iffs. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 janvier 2021, il a été constituée une société dont les caractéristiques suivent :

Dénomination : Lorandel Benoit.
Forme : société à responsabilité limitée.
Capital : 1 500 euros, divisé en 1 500 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 1, allée du Tertre, 35137 Bédée.
Objet : la formation, l'étude, le conseil et l'assistance dans les domaines du sauvetage et du secourisme, évacuation du personnel, sécurité, santé, prévention des risques professionnels, gestes de premier secours notamment auprès des professionnels ; l'achat, la vente et le négoce de tous produits et accessoires liés aux activités précitées.

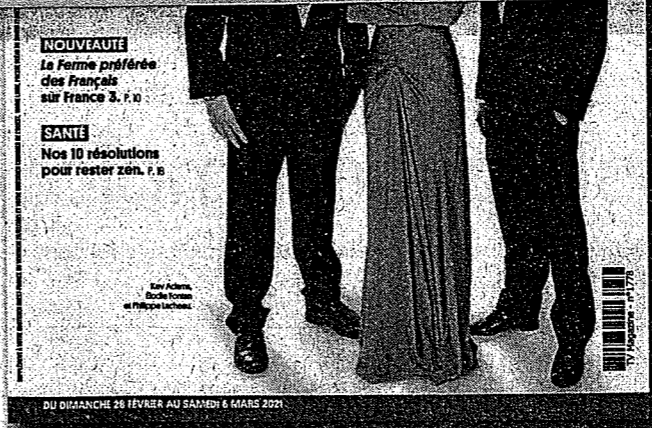
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce.
Gérant : M. Benoît Lorandel, demeurant 1, allée du Tertre, 35137 Bédée.

Immatriculation au Registre du commerce : Rennes.

Pour avis.

Pour avis
Le Président.

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Guide annuel de la Fédération de la pêche en 22.



NOUVEAUTÉ

La Ferme préférée des Français sur France 3, 7, 10

SANTÉ

Nos 10 résolutions pour rester zen, 7, 8

Le supplément TV Magazine Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.

MARCHÉS PUBLICS
TOUTES LES PLATEFORMES
TOUS LES APPELS D'OFFRES
TOUS LES DCE

LACENTRALEDES MARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici

1 SEUL SITE
POUR COLLECTER LES ANNONCES
ET LES CAHIERS DES CHARGES

